



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION ORDINAIRE DU 06 JUILLET 2017

Date de la convocation : 30/06/2017

PRESENTS : CASTAGNER Jean-Claude, DELMARES Sébastien, DUBOIS Emmanuel, BIROT Patrick, CLEUET Florent, COLLINS Margaret, DUBOIS Eric, HERVOIR Jean, IMBEAU Patrick, LETOURNEUR-RENEE Chantal, VADEL Cécile, VITRAC Jean-Pierre.

PROCURATION(S): DUBOIS Françoise à LETOURNEUR-RENEE Chantal
ROBERT NOYON Sabine à DUBOIS Eric.

ABSENT(S): NEANT

Mme LETOURNEUR-RENEE Chantal a été élu(e) secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 06/06/2017

Le Maire demande aux membres, si après lecture, ils ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 06/06/2017. Ledit compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1 TRAVAUX DE VOIRIE : REFECTION REVETEMENTS - 2017/0049

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de la chaussée aux endroits suivants :

- Une largeur derrière la Mairie
- Une ruelle étroite à gauche de cette bande
- le long de l'église jusqu'au Café de l'Europe
- Le parking le long de la RD 21 (en face du Crédit Agricole)

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

***accepte** de retenir l'offre suivante :

Société : LHOMME ET FILS - BERGERAC

Montant HT 15 459.55 €.soit 18 551.46 € TTC.

***Autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 14	Dont 2	procuracion(s)
POUR : 13		
CONTRE : 0		
ABSTENTION(S) : 1		

2 LA GRANGETTE : ACQUISITION DE TERRAINS - 2017/0050

Vu le projet d'aménagement du lotissement de la Grangette,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

***Décide** d'acquérir les parcelles de terrain suivantes :

- section B n°196
- section B n° 197
- section B n°883 (en partie)
- section B n°195 (en partie)

pour la somme symbolique de 1€.

Le document d'arpentage est en cours d'élaboration.

***Dit** que les frais de notaires et autres frais inhérents à cet achat seront supportés par la commune.

***autorise** le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires

VOTES : 14	Dont 2	procuracion(s)
POUR : 13		
CONTRE : 0		
ABSTENTION(S) : 1		

3 CHATEAU DES EVEQUES : CHOIX CABINET ARCHITECTE MONUMENTS HISTORIQUES POUR ETUDE DE REHABILITATION - 2017/0051

Dans le cadre du projet de réhabilitation du Château des Evêques, Monsieur le Maire rappelle que le bâtiment est inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques et que seuls des cabinets d'architectes agréés Monuments Historiques, peuvent être retenues afin de mener une étude de réhabilitation.

Monsieur donne lecture de plusieurs propositions.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

***de retenir la proposition du cabinet SARL LA GARE ARCHITECTES - 75005 PARIS pour un montant HT de 23 600 € soit 28 320€ TTC comprenant :**

- Diagnostic
- Etude faisabilité sur l'ensemble de l'édifice
- Etude historique sur ensemble de l'abbatiale

***Autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 14	Dont 2	procuracion(s)
POUR : 14		
CONTRE : 0		
ABSTENTION(S) : 0		

Séance levée à 00h20
